

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 JUILLET 2011**

Délibération
n° 2011.07. 95.B

**Restructuration de
l'école Jean Mermoz
dans le quartier
Basseau/Grande
Garenne à Angoulême
: marché de maîtrise
d'oeuvre**

LE CINQ JUILLET DEUX MILLE ONZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 juin 2011**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 JUILLET 2011

**DELIBERATION
N° 2011.07. 95.B**

FINANCES - PROGRAMMATION / MARCHÉS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**RESTRUCTURATION DE L'ECOLE JEAN MERMOZ DANS LE QUARTIER BASSEAU/GRANDE
GARENNE A ANGOULEME : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

Par délibérations n°24 B du 18 mars 2010 et n°14 B du 17 mars 2011, le bureau communautaire a approuvé la constitution d'un groupement de commandes entre le GrandAngoulême et la ville d'Angoulême pour l'opération Ecole d'Arts Plastiques - Jean Mermoz.

Dans ce cadre et en application des articles 74 et 35-I-2° du code des marchés publics, une procédure négociée a été lancée pour désigner le maître d'œuvre de l'opération.

Le jury créé à cet effet s'est réuni le 25 mars 2011 et a proposé de retenir les quatre candidats suivants :

- 1 – Groupement : BRIOLE (mandataire) /TYROLE/B.G.C./YAC
- 2 – Groupement : D3 Architectes (mandataire)/ BET VPEAS/ BETOM INGENIERIE/ BET GAUDIN INGENIERIE
- 3 – Groupement : GREENWICH0013 (mandataire)/ SCP FAUVEL-FOUCHE/ CABINET MORELET/ SECBA/TDL/ADDENDA
- 4 – Groupement : H. BERTRAND (mandataire)/ GENAUD/ ET2C/ AXE INGENIERIE

Le dossier de consultation a été envoyé aux quatre candidats le 19 avril 2011 et la date limite de remise des offres a été fixée au 12 mai 2011 à 18 H 00.

Des négociations ont été menées le 17 juin 2011.

La commission d'appel d'offres du groupement s'est réunie le 30 juin 2011 pour examiner les offres des quatre candidats et a pris la décision d'attribuer le marché au groupement GREENWICH0013 (mandataire) / SCP FAUVEL-FOUCHE / CABINET MORELET / SECBA / TDL / ADDENDA.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre au groupement GREENWICH0013 (mandataire) / SCP FAUVEL-FOUCHE / CABINET MORELET / SECBA / TDL / ADDENDA .

DE CONCLURE avec cette équipe un marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération Ecole d'Arts Plastiques Jean Mermoz.

DE PRECISER que le marché fixera les montants suivants :

- Mission de base + EXE/SYN : 85 592 € HT
- Etude de diagnostic (DIAG) : 8 577 € HT
- Etude de faisabilité énergétique (EFE) : 1 867 € HT
- Simulation thermique dynamique (STD) : 4 378 € HT

soit un total de 100 414 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir ainsi que tous les actes afférents.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - article 2314 - rubrique 312 – opération 2007.03 - AP n°6.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 juillet 2011	<u>Affiché le :</u> 07 juillet 2011